

Règlement du challenge VTT UFOLEP Ardennes 2016

*Le port du casque rigide avec jugulaire attachée est obligatoire durant toute l'épreuve.

*Les embouts de cintres sont obligatoires.

*Les classements s'établiront selon les tranches d'âges suivantes :

après 2007	8 ans et avant DEB	Débutants (challenge jeune)
2006 - 2007	9 – 10 Ans POU	Poussin (challenge jeune)
2004 – 2005	11 – 12 ans BEN	Benjamin (challenge jeune)
2002 - 2003	13 -14 ans MIH	Minime
2000 - 2001	15 – 16 ans CAH	Cadet (challenge adulte)
1997 - 1999	17 – 19 ans JUH	Junior (challenge adulte)
1987 - 1996	19 - 29 ans SEH	Adulte (challenge adulte)
1977 - 1986	30 - 39 ans M1	Adulte (challenge adulte)
1967 - 1976	40 - 49 ans M2	Adulte (challenge adulte)
1957 - 1966	50 - 59 ans M3	Adulte (challenge adulte)
1956 et avant	60 ans et plus M4	Adulte (challenge adulte)
Pour les dames une catégorie jeune.		F
Pour les dames une catégorie adulte.		F (1996, 1995, 1994.....)

*Attribution des points :

Que ce soit une course en équipe ou une course en individuel chaque personne reçoit le même nombre de points

Principe :

Le premier a 100 points, le second 92 et ainsi de suite suivant une progression arithmétique (voir l'ensemble en annexe).

Lors des épreuves par équipe, seules les équipes de coureurs de la même catégorie marquent des points.

Chaque équipe doit être composée de 2 concurrents, pour ceux qui souhaitent marquer des points dans le cadre du challenge.

En cas d'abandon avéré par l'organisateur de la course, le coureur marque 0 point.

Le fait de participer à l'une ou l'autre des épreuves entraîne l'acceptation tacite du présent règlement et des catégories déterminées ci-dessus en fonction de l'âge.

Les épreuves sont ouvertes aux licenciés UFOLEP, FFC, FSGT, et triathlètes.

Elles sont également ouvertes aux non licenciés sur présentation d'un certificat médical de moins de trois mois attestant l'absence de contre-indication à la pratique du VTT.

En cas de manquement à la sécurité d'un compétiteur, l'organisateur de la course se réserve le droit d'interdire le départ d'un concurrent.

Chaque compétiteur doit obligatoirement courir dans sa catégorie d'âge. (Sauf en cas de sur classement mentionné sur la licence)

L'absence à un point de contrôle lors d'un passage entraîne la mise hors course.

Les coureurs ne peuvent recevoir aucune assistance technique sur l'ensemble du parcours. Tout participant qui bénéficie d'une aide matérielle ou d'une aide technique extérieure est disqualifié. Les changements de roue ou de VTT sont interdits, sauf en cas de panne mécanique. Le changement s'effectuera obligatoirement au poste matériel prévu à cet effet.

Il en est de même en cas de non respect de l'intégralité du parcours, d'utilisation de raccourcis ou du recours à tout autre moyen déloyal, visant à obtenir un avantage par rapport aux autres concurrents.

Aucun accompagnateur motorisé n'est admis sur le parcours en dehors des véhicules de secours et d'assistance mis en place par les organisateurs.

Les participants doivent respecter le code de la route et l'environnement.

La distance initialement prévue peut être diminuée en fonction des conditions météo.

Les inscriptions se font en ligne et le coût de l'inscription sur place peut être majoré de 5 euros.

Le classement final sera jugé sur les neuf meilleurs résultats des quatorze épreuves prévues au challenge. *la course des grottes de Nichet est comptabilisée comme une épreuve obligatoire.*

Les trophées seront remis lors d'une cérémonie spécifique après la dernière épreuve.

Annexe :

Barème d'attribution de points au challenge VTT Ardennes UFOLEP									
Place	Points	Place	Points	Place	Points	Place	Points	Place	Points
1	100	11	58	21	38	31	19	41	9
2	92	12	56	22	36	32	18	42	8
3	86	13	54	23	34	33	17	43	7
4	80	14	52	24	32	34	16	44	6
5	76	15	50	25	30	35	15	45	5
6	72	16	48	26	28	36	14	46	4
7	69	17	46	27	26	37	13	47	3
8	66	18	44	28	24	38	12	48	2
9	63	19	42	29	22	39	11	49	1
10	60	20	40	30	20	40	10	50...	1